HOUNIE Jean-François

De: Franck CAMET-LASSALLE <franck.camet-lassalle@euralis.com>
Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 10:48
À: Enquete publique PLUI
Objet: Observations et contestation concernant le déclassement des parcelles ZB 66 et AP 203 commune de MASLACQ dans le cadre de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Pièces jointes: PLUI dossier CAMET-LASSALLE à Maslacq.pdf

À l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI
CCLO, rond-point des Chênes BP73 64150 MOURENX

Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI,

Je soussigné Franck Camet-Lassalle, propriétaire des parcelles cadastrales **ZB 66** et **AP 203** situées sur la commune de **MASLACQ** me permets de vous adresser ces observations dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Je souhaite exprimer ma vive contestation concernant le déclassement de ces deux parcelles, qui étaient jusqu'à présent classées en zone constructible. Ce déclassement est, selon moi, une décision qui ne prend pas en compte les réalités du terrain ni mes projets à court et moyen terme.

Concernant la parcelle ZB 66 :

La parcelle ZB 66 se situe à MASLACQ et a une superficie de 21 223 m2
Cette parcelle présente toutes les caractéristiques d'une zone propice à l'urbanisation. Elle se situe en continuité directe d'un lotissement existant, sur un terrain plat, et est longée par la **RD9**, offrant un accès direct et pratique (voir ci-dessous). De plus, toutes les **infrastructures de viabilisation (eau, électricité, gaz)** sont disponibles sur place, rendant le développement facile et peu coûteux. Mon projet, à court terme, est de céder cette parcelle pour permettre la réalisation d'un lotissement de 21 maisons individuelles (voir ci-dessous). Le déclassement de cette parcelle serait une perte de potentiel d'accueil pour de nouvelles familles sur notre commune.

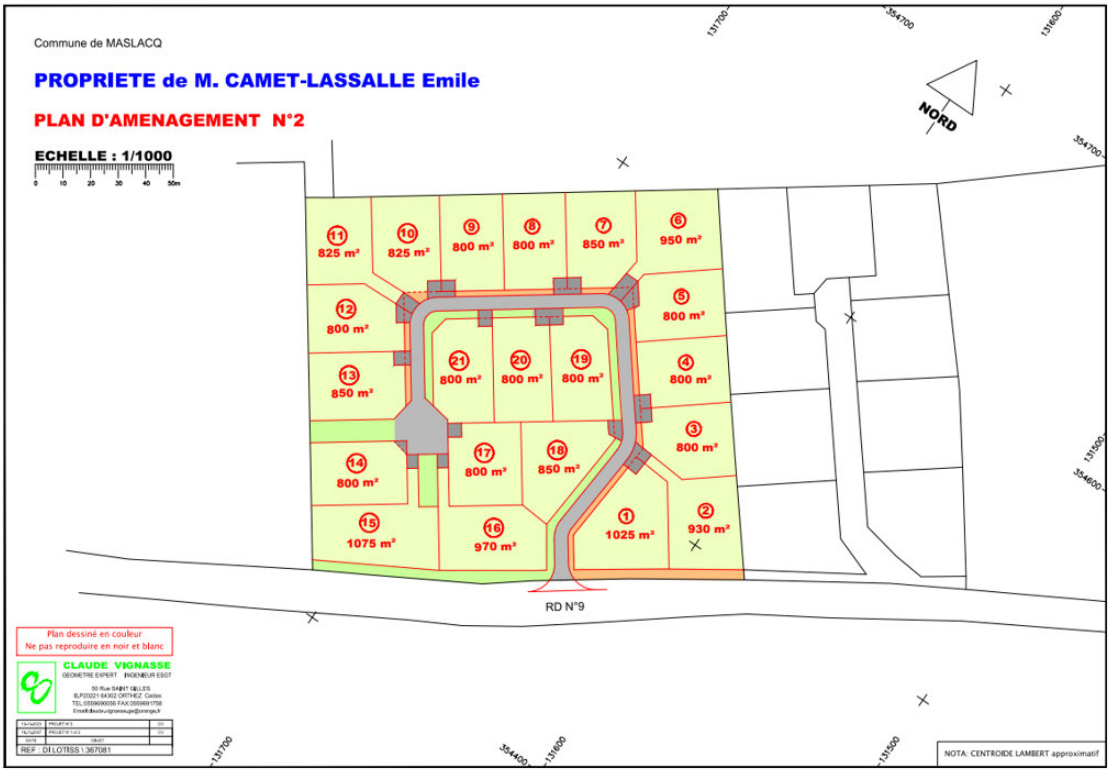

Concernant la parcelle AP 203 :

La parcelle AP203 se situe à MASLACQ et a une superficie de 2 416 m2
Cette parcelle est située en plein cœur d'une zone déjà urbanisée, **au milieu de maisons d'habitation**. Elle est donc en pleine continuité de l'habitat existant et toutes les **infrastructures de viabilisation (eau, électricité, gaz)** sont disponibles sur place, rendant le développement facile et peu coûteux. Ce classement en zone non constructible va à l'encontre de la logique d'un développement urbain cohérent et de la densification du bâti en zone déjà équipée. Mon projet, à moyen terme, est de construire ma propre maison d'habitation sur cette parcelle. Le déclassement met à mal ce projet de vie personnel.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir reconsidérer la classification de ces deux parcelles et de les maintenir en zone constructible afin de permettre la poursuite de ces projets. Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tout document complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI, l'expression de mes salutations distinguées.

Franck CAMET-LASSALLE
17 chemin de Soureilh 64360 MONEIN

Camet-Lassalle Franck
17, chemin de Soureilh 64360 MONEIN
Camet-lassalle.franck@euralis.com
06 33 11 95 60

À l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI
CCLO, rond-point des Chênes BP73 64150 MOURENX

Maslacq, le 11 septembre 2025

Objet : Observations et contestation concernant le déclassement des parcelles ZB 66 et AP 203 commune de MASLACQ dans le cadre de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI,

Je soussigné Franck Camet-Lassalle, propriétaire des parcelles cadastrales **ZB 66** et **AP 203** situées sur la commune de **MASLACQ** me permets de vous adresser ces observations dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Je souhaite exprimer ma vive contestation concernant le déclassement de ces deux parcelles, qui étaient jusqu'à présent classées en zone constructible. Ce déclassement est, selon moi, une décision qui ne prend pas en compte les réalités du terrain ni mes projets à court et moyen terme.

Concernant la parcelle ZB 66 :

La parcelle ZB 66 se situe à MASLACQ et a une superficie de 21 223 m2
Cette parcelle présente toutes les caractéristiques d'une zone propice à l'urbanisation. Elle se situe en continuité directe d'un lotissement existant, sur un terrain plat, et est longée par la **RD9**, offrant un accès direct et pratique (voir ci-dessous). De plus, toutes les **infrastructures de viabilisation (eau, électricité, gaz)** sont disponibles sur place, rendant le développement facile et peu coûteux. Mon projet, à court terme, est de céder cette parcelle pour permettre la réalisation d'un lotissement de 21 maisons individuelles (voir ci-dessous). Le déclassement de cette parcelle serait une perte de potentiel d'accueil pour de nouvelles familles sur notre commune.

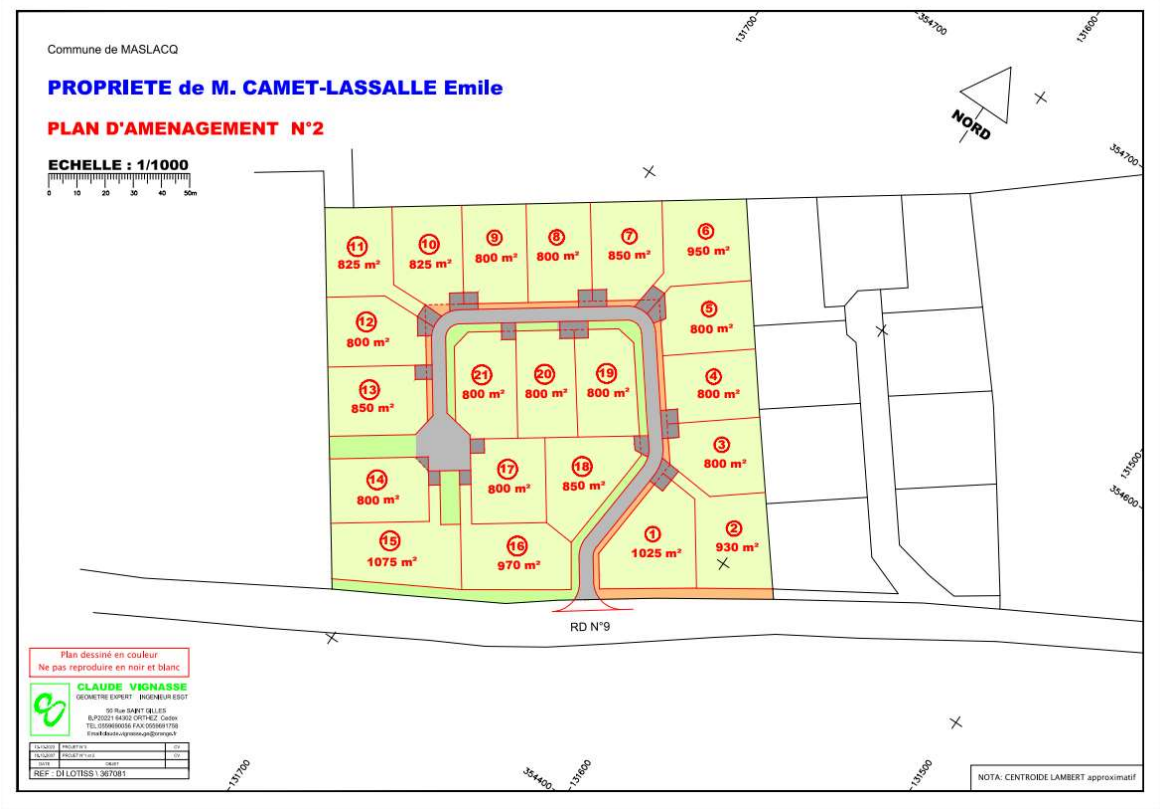

Concernant la parcelle AP 203 :

La parcelle AP203 se situe à MASLACQ et a une superficie de 2 416 m2
Cette parcelle est située en plein cœur d'une zone déjà urbanisée, **au milieu de maisons d'habitation**. Elle est donc en pleine continuité de l'habitat existant et toutes les **infrastructures de viabilisation (eau, électricité, gaz)** sont disponibles sur place, rendant le développement facile et peu coûteux. Ce classement en zone non constructible va à l'encontre de la logique d'un développement urbain cohérent et de la densification du bâti en zone déjà équipée. Mon projet, à moyen terme, est de construire ma propre maison d'habitation sur cette parcelle. Le déclassement met à mal ce projet de vie personnel.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir reconsidérer la classification de ces deux parcelles et de les maintenir en zone constructible afin de permettre la poursuite de ces projets. Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tout document complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI, l'expression de mes salutations distinguées.